

de gens espèrent rentrer chez eux pour Noël. La question d'urgence ne fait donc aucun doute.

Mais le ministre a soulevé deux autres points. Il soutient tout d'abord que le sujet ne devrait pas être abordé maintenant parce que le gouvernement n'a en main qu'une rapport partiel du magistrat John B. Robinson.

**L'hon. M. Pickersgill:** Du juge Robinson.

**M. Douglas:** Il s'agit de renseignements que nous n'avons pas au complet; par conséquent, j'estime que l'honorable député d'Ontario a raison de demander un débat.

● (2.50 p.m.)

D'après mes renseignements, le rapport du juge Robinson au ministre est complet par lui-même en ce qui concerne les salaires, de sorte que le gouvernement pourrait y donner suite sans délai. Si c'est le cas, si le rapport couvre toute la question des salaires sans qu'on ait à y ajouter, le gouvernement n'a aucune raison de ne pas agir en conséquence. Si un employeur privé recevait d'un juge un rapport contenant certaines recommandations, à n'en pas douter le gouvernement insisterait pour que l'employeur ait de bonnes raisons pour ne pas en tenir compte. La Chambre a le droit de demander au gouvernement pourquoi, à la lumière du rapport que lui remis le juge qu'il avait nommé lui-même, il n'a pas pris les mesures voulues pour protéger le peuple canadien contre la possibilité désastreuse d'une grève à ce temps-ci de l'année.

Les contrôleurs de la circulation aérienne sont des employés du ministère des Transports. Le ministre doit accepter la responsabilité, car ses tergiversations qui durent depuis plus d'un mois sans aboutir à rien, ont poussé à bout ces employés qui veulent prendre le vote sur la grève pour forcer une décision.

Le deuxième argument que présente le ministre, c'est que des pourparlers sont en cours; donc, il n'est pas opportun de débattre la question en ce moment. Je signale à la Chambre que, la semaine dernière, j'ai posé au président du Conseil du Trésor une question au sujet d'une menace de grève par les employés du contrôle de la circulation aérienne. Le ministre a alors rejeté l'idée qu'une date de grève avait été fixée, mais le gouvernement ne peut plus cacher ce fait. Chacun sait qu'on prend le vote sur la grève et qu'on cherche à arrêter une date. Combien de temps reste-t-il avant que la grève commence? Pendant combien de temps encore le gouvernement va-t-il dissimuler le problème? J'estime

que le Parlement est justifié de demander un débat spécial? Le gouvernement se doit de nous présenter tous les faits et le ministre, de déposer un exemplaire du rapport du juge Robinson, afin que nous sachions si le gouvernement peut justifier les mauvaises excuses qu'il nous a données pour s'être abstenu de donner suite à ce rapport qu'on dit incomplet.

D'après mes renseignements, les autres problèmes sur lesquels on attend un rapport n'empêchent pas le gouvernement de s'occuper immédiatement des salaires. A mon avis, plus vite on en débattre, plus on aura de chances d'éviter une grève qui causerait à notre pays un dommage irréparable.

**L'hon. M. Pickersgill:** Puis-je poser une question au député?

**M. l'Orateur:** L'honorable ministre désire poser une question au député qui a encore la parole.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ma question est la suivante: le député estime-t-il que la Chambre peut, à bon droit, présumer, avant de les connaître, que les résultats du vote sur la grève seront en faveur de celle-ci?

**L'hon. M. Starr:** Voulez-vous parier sur ces résultats? Je sais à quoi m'en tenir à ce sujet.

**M. Douglas:** Nous n'avons pas à présumer qu'il y aura une grève. La semaine dernière, j'ai présumé qu'il y aurait un vote sur la grève. Cette supposition s'est réalisée. Il nous incombe de prévoir la possibilité d'une grève et de connaître les mesures envisagées par le gouvernement pour l'éviter. Si le gouvernement s'était préoccupé de ses problèmes plus tôt, nous aurions évité les sérieuses grèves des six derniers mois.

[Français]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'il ne serait pas logique d'entamer un débat d'urgence avant que tous les moyens aient été utilisés par le patronat et le syndicat. Il est vrai, comme disait le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), que le ministre des Transports (M. Pickersgill), en définitive, est le patron des employés d'Air Canada et que nous devons admettre que la société Air Canada est une compagnie de la Couronne; mais tant et aussi longtemps que tous les moyens n'auront pas été utilisés pour arriver à une entente entre les deux parties, je ne crois pas qu'il soit sage de discuter cette question à l'occasion d'un débat d'urgence.